

Image not found or type unknown



Tutelle de ma mère Help

Par **Lauluce**, le **08/12/2021** à **00:04**

Bonjour,

Ma mère a été mise sous tutelle en 2016 sans que je ne sois ni informée ni consultée.

Je viens enfin d'obtenir la copie du jugement.

Nulle part dans ce jugement je ne suis citée. Je suis la fille unique.

Est-ce bien normal ?

Bien cordialement.

xxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Marck.ESP**, le **08/12/2021** à **07:59**

Bonjour

La réponse est peut être...

Qui s'occupait habituellement du suivi médical et des formalités administratives de votre mère, avant la décision judiciaire ?

Par **Lauluce**, le **08/12/2021** à **09:41**

Merci pour votre réponse.

C'est mon père décédé en mars 2016.

Ma mère s'est retrouvé vite fait sous tutelle en avril 2016 sans que je sois consultée ni même informée.

Help

Par **youris**, le **08/12/2021** à **09:42**

bonjour,

Le tuteur est choisi en priorité parmi les proches de la personne à protéger.

je suppose que vous n'étiez pas proche de votre mère en 2016 pour ignorer cette procédure.

l'accord de la famille n'est pas une obligation pour le placement sous tutelle d'une personne majeure. C'est un juge qui prend cette décision avec un avis médical.

voir ce lien :

[tutelle d'une personne majeure](#)

salutations